



Projet Enfants Témoins (PET)

Qu'est-ce le Projet Enfants Témoins?

Le Projet enfants témoins (PET) est un programme subventionné de préparation au témoignage conçu pour faciliter la participation de jeunes témoins/victimes dans le système judiciaire. Le Projet enfants témoins fournit de l'aide pendant la période stressante après la victimisation criminelle et la divulgation mais avant la résolution au tribunal. Le PET offre les services de préparation juridiques pour aider l'enfant ou l'adolescent(e) témoin à communiquer leur témoignage sans être traumatisé par le processus délicat de témoignage.

Les jeunes victimes et témoins qui participent dans la préparation en Cour avec le PET recevront de l'éducation et de l'information concernant le processus juridique ; comment bien gérer l'interrogatoire principal et le contre-interrogatoire ; visiter la Cour ; l'utilisation d'une aide au témoignage ; et l'offre de soutien pendant la journée de témoignage. Le ou la clinicienne PET évaluera les besoins spéciaux et particuliers des enfants et des adolescent(e)s qui font partie du Projet et se défendra pour s'assurer que leurs besoins sont satisfaits. La préparation pour la Cour peut aider avec l'atténuation de l'anxiété et des craintes liées au témoignage ; les stratégies d'adaptation ; le soutien émotionnel ; et les recommandations d'autres services communautaires.

Les services sont financés par le ministère du Procureur général de l'Ontario. Il n'y a pas de coût pour le client pour ce service.

Comment puis-je accéder aux services ?

Le PET est avisé par les services de Police de London, la Police Provinciale de l'Ontario, et de la Police de Strathroy-Caradoc lorsqu'un enfant ou un adolescent(e) (moins de 18 ans) dans le comté de London ou Middlesex est victime ou témoin à un acte criminel. Des exemples peuvent consister d'abus physique ou sexuel dont l'enfant est victime ou témoin, la violence entre pairs, la violence familiale, et autres actes criminels (p.ex. le vol, l'exploitation par Internet, et attirer un enfant).

Le PET reçoit plusieurs recommandations des services de police, mais peut aussi recevoir des recommandations du Procureur de la Couronne, des parents, des agences de protection d'enfants, des docteurs, des thérapeutes, ou de n'importe quelle personne qui est impliqué avec un enfant ou un(e) adolescent(e) qui a besoin d'assistance avec la préparation en Cour.

Qu'elle est le processus?

Le PET reconnaît que chaque enfant et circonstance est différent. Naturellement, les services offerts par le PET vont varier pour chaque enfant.

Dépendant des circonstances, les services peuvent consister d'un ou de tous les éléments ci-dessous:

Évaluation individuelle – Les employés au PET commencent le processus par une évaluation initiale complète pour évaluer la situation individuelle du client, leurs besoins spéciaux, et leurs inquiétudes reliées au témoignage. Les questionnaires développés par le PET aident à identifier les craintes les plus graves du client reliées au procès judiciaire, et leur connaissance générale du processus judiciaire. Les questionnaires approfondis peuvent être complétés à la demande de la Cour et peuvent consister d'une entrevue approfondie avec les parents ou les soignants. De plus, les questionnaires approfondis peuvent consister en des tests psychométriques normalisés ce qui peut aider avec l'évaluation du client et leur capacité à témoigner, ou pour connaître les aides spéciales requises pour le client.

La Préparation en Cour – Nous fournissons de l'éducation concernant le processus judiciaire et l'étiquette, le rôle de témoin, prestation de serment, l'interrogatoire principal et le contre-interrogatoire, la terminologie juridique, les aides au témoignage disponibles, le rôle des personnes en Cour (le procureur de la Couronne, le Juge, l'avocat de la défense, etc.). Pendant la préparation en Cour, les stratégies d'adaptations et les méthodes utilisées pour réduire le stress sont examinées. La préparation de Cour souvent consiste en une rencontre avec le ou la clinicienne PET, une visite d'une salle d'audience, et une rencontre avec le procureur de la Couronne.

L'accompagnement en Cour – Le ou la clinicienne PET accompagnera le client la journée de procédures judiciaires pour offrir de l'aide à le ou la victime ou témoin pendant leur témoignage.

La Coordination avec les autres services – La coordination des cas parmi les intervenants clés est une partie fondamentale du processus. Le PET collabore étroitement avec le procureur de la Couronne assigné à chaque cas, et aussi avec les officiers de police pour s'assurer qu'ils ou elles sont au courant des besoins de l'enfant, de leur bien-être émotionnel et de leurs sentiments envers la Cour. La collaboration avec les intervenants clés permet à la clinicienne PET de garder les victimes ou les témoins au courant des dates de Cour et des ajournements. La consultation en profondeur avec le procureur de la Couronne concernant les compétences à témoigner et le besoin pour les aides au témoignage est fournie selon le cas.

Le Soutien aux parents/gardien(ne)s – Avoir un enfant qui est victime ou témoin en Cour peut être stressant pour les parents et soignants. Nous pouvons répondre à vos questions ou vos inquiétudes en nous assurant que les parents et soignants sont bien informés du processus. Le PET reconnaît que le niveau dont chaque enfant est en mesure de se débrouiller avec la suite de la violence physique ou sexuelle, et le stress additionnel du témoignage, dépend fortement du soutien reçu par leurs parents et autres membres de famille. Nous voulons nous assurer que les parents et soignants sont dans la meilleure position pour offrir le soutien à leurs enfants.

